



Mars 2009

II FAUT CONTINUER LA MOBILISATION !!!!!!!

Au vu du contexte économique, social et sociétal qui nous impactera chacun plus ou moins fortement, plus ou moins violemment,

- plus que jamais, il va falloir être solidaire face aux enjeux immenses qui nous attendent !
- plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour nous battre et pour débattre !
- plus que jamais, nos prétendus pédagogues doivent devenir de véritables négociateurs !

Les 65 % de grévistes de la filière fiscale et les 50 % de la filière comptable du 29 janvier qui sont venus réclamer un profond changement d'orientation, attendent la mise en place d'un nouveau système de réduction des inégalités.

Après les annonces gouvernementales, la solution semble être le rapport de force. Pour cette raison, nous vous invitons à participer aux Heures Mensuelles d'Information intersyndicales pour préparer la journée de mobilisation du 19 mars :

Lundi 16 mars : Cergy 10h (HDI), Ermont (13h30), St Leu (15h)

Mardi 17mars : Garges et Cergy (DSF) 10h, Argenteuil 14h

Grâce à vous tous, la journée du 29 janvier a été exemplaire en matière de mobilisation !!!!!

A la DGFIP, dans le Val d'Oise, tous ensemble :

le 19 mars OUI ON PEUT.

Pour nous joindre : snuivaldoise@club-internet.fr Notre site internet/intranet :



<http://www.snui.fr/95/>



La prévention des risques professionnels et le Document Unique

Il aura fallu 20 ans pour transposer en pratique dans l'administration la directive européenne concernant la prévention des risques professionnels, à travers la mise en place du Document Unique.

Qu'est-ce que ce document unique ?

C'est un registre propre à chaque direction qui consigne l'évaluation des risques professionnels et les mesures de prévention mises ou à mettre en œuvre pour diminuer, voire supprimer le risque professionnel.

Pourquoi un Document Unique ?

Nos chefs de services (le Directeur des Services Fiscaux et le Trésorier Payeur Général) sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous leur autorité. Il en va de leur responsabilité civile et pénale.

L'établissement du document unique doit aboutir à l'élaboration d'un Plan Annuel de Prévention (PAP) validé en Comité Hygiène et Sécurité.

Ce qu'il faut retenir :

Le cadrage ministériel est clair et limpide ; le DU doit s'articuler autour du tryptique suivant, dans chaque service :

- Une **démarche participative**, chaque agent est concerné, aucun ne doit être oublié, tous doivent être consultés.
- Le **refus de l'autocensure** : le recensement des risques doit être exhaustif. Tous les sujets doivent être abordés, **pas de tabous**.
- le **principe de précaution** : la minorité l'emporte sur la majorité

Depuis longtemps, l'Union SNUI Sud Trésor dénonce la dégradation de nos conditions de travail.

C'est là pour tous l'occasion de s'exprimer sur ces conditions (organisation du travail, bruit, stress...) pour que les risques psycho-sociaux ne soient pas sous-évalués au profit de mesures telles que la pose de goulottes pour éviter les fils électriques au sol.

Où en est-on dans le Val D'Oise?

A l'heure actuelle, tous les services ont dû être consultés et les documents adressés pour dépouillement et synthèse à la DSF.

L'Union Snui-Sud Trésor a déjà relevé certains dysfonctionnements :

- délégation du chef de service à un agent autre que son adjoint pour recenser les risques
- tentation de minimiser la cotation des risques pour en minimiser la gravité
- défaut de démarche participative lorsque les agents n'ont pas été réunis

L'Union Snui - Sud Trésor sera particulièrement vigilante dans les groupes de travail, en CTPD et en CHS pour que la démarche ambitieuse d'élaborer le DU et le plan annuel de prévention des risques professionnels aboutissent à une réelle mise en œuvre de la sécurité et à l'amélioration des conditions de vie au travail.

Gageons que nos chefs de service auront à cœur de mener à bien ce projet si cher à notre Président de la République, qui a reconnu dans son allocution télévisée du 18 février dernier la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires !!!

NOTATION 2009 (gestion 2008) : C'EST PARTI :

A la demande du SNUI, la direction générale a tenu, le 3 février 2009, un groupe de travail sur la notation.

En réponse à nos demandes, les évolutions suivantes ont été annoncées par la Direction Générale.

- Un rappel sera fait aux directions indiquant que **les agents sont libres de participer ou non aux entretiens d'évaluation**. L'administration rappelle très clairement que la notation porte sur les services faits, ce qui implique que **la non participation à l'entretien ne doit en aucun cas conduire à influencer sur le niveau de notation**.

- **L'avis du fonctionnaire d'encadrement** (non notateur) dans le cadre de la préparation de la notation, **sera désormais remis à l'agent en même temps que la fiche de notation** (rédigée par le chef de service notateur).

- Concernant le **déla**i pour déposer une demande en révision de la notation en CAPL (ou CAPN dans certains cas) : le délai légal de recours est de **2 mois**. Les organisations syndicales, dont le SNUI, ne s'opposent pas à l'« invitation » à **déposer cette demande de révision dans le délai d'un mois dès lors que toutes les garanties sont données quant au bon traitement des demandes** de révision de la notation intervenant au-delà du délai de 1 mois et en deçà du délai de 2 mois.

Comment vous situer entre le Zéro et l'excellence ? * article dans L'Incroyable SNUI 84

Rien de plus simple... Sachant que 50 % de l'effectif n'a rien, 20 % trois mois de réduction, et 30% un mois de réduction, la cadence moyenne d'avancement est de 0,9 mois.

Depuis 2005 vous pouvez ainsi faire la moyenne des mois obtenus vous pourrez ainsi vous situer :

A Zéro, comme son nom l'indique, vous êtes nul ou vous êtes laissé pour compte.

A 0,9, votre valeur professionnelle est reconnue.

A 3mois, votre valeur professionnelle est distinguée selon la sémantique de l'administration.

MUTATIONS

N'oubliez pas de faire remonter au Bureau National du SNUI via votre correspondant ou via notre secrétaire de section le double de votre demande de mutation en y portant un numéro de téléphone personnel. Dès la parution des résultats, vous serez contacté votre CAPiste.

Les dates à retenir :

	Catégorie C		Catégorie B		Catégorie A
	Agents administratifs	Agents techniques	Contrôleurs	Géomètres	Inspecteurs
Projet	15 avril	4 mai	12 mai	27 mars	20 avril
Définitif	29 mai		26 juin	9 avril	4 juin

Liste d'aptitude 2009 :

C en B : 16 mars

B en A : 23 mars

MISE EN PLACE DU SIP D'ERMONT : STOP ALERTE AMIANTE....

Suite à la découverte d'amiante par l'entreprise qui réalise les travaux, le chantier a été stoppé. La société Véritas a été contactée pour l'expertise et a confirmé la présence d'amiante au rez de chaussée de l'hôtel des Impôts d'Ermont. Une analyse de l'air a aussi été programmée. Une délégation intersyndicale s'est rendue sur place. L'ensemble des agents sera avisé du rapport d'expertise et de la suite du chantier. Dans l'immédiat, le calendrier des travaux est remis en cause jusqu'à nouvel ordre.

A noter le comportement exemplaire de l'entreprise dans cette affaire, ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur du bâtiment !!!

Une partie des agents du rez de chaussée est actuellement repliée au 2ème étage du HDI.

La Direction s'est engagée à donner toutes les informations nécessaires sur ce chantier, mais aussi sur l'organisation du fonctionnement de l'HDI pour les semaines à venir.

Affaire à suivre..

SAINT LEU : Centre pilote pour le développement durable

L'ensemble des agents a bénéficié d'une sensibilisation au développement durable et aux éco-gestes. Une société extérieure est chargée d'établir un diagnostic sur le HDI. Loin de critiquer la démarche, le SNUI rappelle que depuis des années et sur l'ensemble des sites du Val d'Oise, les agents dénoncent le défaut d'étanchéité des fenêtres. Espérons qu'il y aura à la clé autre chose que des mesurettes.

Dans l'immédiat, la priorité, ce sont les agents durables !!!

Examen professionnel de B en A : une bataille de gagnée !

Depuis 2004, le SNUI revendiquait une nouvelle voie d'accès au grade d'inspecteur : le CIS de B en A. Le Ministère nous a enfin donné satisfaction. Après bien des débats en groupe de travail, plusieurs de nos revendications ont été entendues comme le refus à l'accès au dossier du candidat ou l'absence de stage probatoire pour bénéficier de la promotion.

Le détail figure au PBO B2-09 du 10.02.09.

Attention à la date limite du 6mars 2009 pour l'inscription à la préparation.

A noter sur vos tablettes dès maintenant

et ce n'est pas un poisson d'avril !!!

Assemblée Générale du SNUI 95 :

Mardi 7 avril 2009 au HDI de Cergy à 9h